

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 05/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103125A-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 05/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE VÉHICULES
DU PARC AUTOMOBILE DÉPARTEMENTAL**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M GUY MULLER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la liste des véhicules et engins proposés à la vente annexée à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Considérant que dans le cadre du renouvellement du parc automobile du Département, il convient de proposer à la vente les anciens véhicules de ce dernier,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la vente aux enchères publiques de 181 véhicules utilitaires, de tourisme et de véhicules de type engins lourds conformément à l'annexe jointe à la présente délibération, pour un montant global minimum estimé à 227 500 €.

Dit que les frais liés à l'organisation de la vente aux enchères (transport et préparation des véhicules, estimation, contrôle technique, publicité et déroulement de la vente) seront imputés forfaitairement par véhicules lié aux frais de vente de l'acheteur.

Dit que le produit résultant de la vente sera imputé sur le chapitre 77, article 775 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE DÉPARTEMENTAL

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.